

APPEL A PROJETS COMMUNES EN TRANSITION

Dossier de candidature, édition #4, 2026

LA THEMATIQUE « VILLE VERTE, VILLE FRAICHE » RENOUVELEE

DATE LIMITE DE DEPOT : 19 DECEMBRE 2025, MINUIT

1. RENSEIGNEMENT SUR LA COMMUNE CANDIDATE

Commune de VERNON

.....

Madame Nathalie DONATIN, Maire

.....

Responsable en charge du projet proposé

Nom : EDELINE Prénom : François-Xavier

Fonction : Directeur des Services Téléphone : 02.31.71.22.02

Mail : dgs@ville-vernion.fr

2. PRESENTATION DU PROJET

Avant de renseigner la présentation du projet, merci de vous référer au document de présentation.

Intitulé du projet/de l'action

Programme de **végétalisation et de dés-imperméabilisation de nos cours d'école**

Objectif(s) de l'action de transition écologique

Le projet de végétalisation de nos cours d'école vise les objectifs prioritaires suivants :

1. **Lutter contre les îlots de chaleur urbains (ICU) :** Créer des zones de rafraîchissement naturel par l'ombrage (canopée) et l'évapotranspiration des végétaux, afin d'améliorer le confort thermique des enfants et du personnel éducatif lors des épisodes de forte chaleur.
2. **Désimperméabiliser et restaurer le cycle de l'eau :** Supprimer les revêtements bitumés au profit de sols perméables et de pleine terre pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et limiter les phénomènes de ruissellement.
3. **Renforcer la biodiversité locale :** Transformer un espace minéral en un refuge pour la biodiversité (faune et flore) en plantant des essences locales et mellifères, contribuant ainsi à la trame verte de la commune.
4. **Développer un support pédagogique "hors les murs" :** Offrir aux élèves un espace d'expérimentation et de sensibilisation directe à la nature et aux enjeux du changement climatique, favorisant ainsi le bien-être et la reconnexion au vivant.
5. **Projet démonstrateur et exemplaire :** Inscrire la commune dans une démarche de transition visible et reproductible, servant de modèle pour d'autres aménagements publics (parkings, places) ou d'autres établissements du territoire.

Lien du projet avec la feuille de route « Caen la mer, territoire en transition »

Les demandes devront répondre obligatoirement à la thématique « ville fraîche, ville verte » et se décliner en projet opérationnel en termes de préservation et de renforcement de la biodiversité, de mobilités douces, d'aménagement et/ou d'urbanisme durable, de lutte contre les îlots de chaleur via des solutions naturelles.

Les projets devront répondre à une ou plusieurs des orientations prioritaires de la feuille de route suivantes :

Axe 1 : Un territoire plus autonome

- ☐ Intégrer l'agriculture urbaine et péri-urbaine dans la stratégie foncière globale de la Communauté urbaine
- ☐ Développer les espaces de production et accompagner les habitants à produire et consommer des produits locaux

Axe 2 : Un territoire sobre

- ☐ Rendre attractive la densité urbaine
- ☒ Intégrer systématiquement la végétalisation dans tous les projets d'aménagement
- ☒ Accélérer la dés-imperméabilisation des sols
- ☐ Repenser l'espace public et intégrer les aménagements cyclables et piétons dans les aménagements urbains
- ☐ Développer les mobilités actives
- ☐ Accompagner le changement de mobilité

Axe 3 : Un territoire résilient

- ☐ Mettre en place une politique foncière favorisant la préservation de la biodiversité et les continuités écologiques
- ☐ Intégrer la biodiversité dans tous les espaces

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20251219-DEC_2025-009-AU
Date de réception en préfecture : 10/02/2026

- ☐ Améliorer l'accès aux espaces verts
- ☐ Améliorer la qualité de l'air
- ☐ Lutter contre l'érosion et le ruissellement
- ☐ Restaurer les zones humides
- ☒ **Lutter contre les îlots de chaleur urbains via des solutions fondées sur la nature.**

Axe 4 : Un territoire solidaire

- ☐ Mettre en place des actions concrètes d'anticipation et d'adaptation face aux risques
- ☐ Développer des services et des lieux permettant la mutualisation et le partage en faveur des habitants
- ☐ Mutualiser les espaces publics ou locaux pour optimiser leur fonctionnement et mixer les usages
- ☐ Accompagner l'implication des jeunes dans la vie collective
- ☐ Engager les habitants dans des projets de leur collectivité (territoire)

Axe 5 : Un territoire d'expérimentation des transitions

- ☐ Développer des coopérations pour imaginer la ville de demain
- ☐ Encourager l'urbanisme innovant et durable

Description du projet et argumentaire sur le lien avec la thématique générale « Ville verte, ville fraîche » et avec la ou les catégories de projets opérationnels.

Le projet porte sur la transformation écologique de la cour de l'école primaire de la commune, aujourd'hui majoritairement minéralisée.

Les interventions prévues en 2026 sont :

- **Renaturation** : Création d'îlots de verdure en pleine terre avec la plantation d'arbres à haute tige pour générer de l'ombrage naturel (lutte contre les îlots de chaleur).
- **Dés-imperméabilisation** : Remplacement partiel de l'enrobé actuel par des revêtements perméables permettant l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.
- **Aménagement pédagogique** : Installation de bacs de culture et d'un point d'eau (récupération de pluie) pour sensibiliser les élèves à la biodiversité.

Le projet sera affiné grâce à l'outil « Plus fraîche ma ville » et s'appuiera sur une démarche de concertation avec la communauté éducative. L'objectif est de faire de cette cour un site démonstrateur de la transition écologique au sein de notre commune.

1. Caractère innovant du projet pour la commune

L'innovation ici ne réside pas seulement dans la plantation de végétaux, mais dans l'approche globale de transformation de l'espace.

- **Lutte active contre les îlots de chaleur urbains (ICU)** : Intégration de solutions naturelles pour rafraîchir l'environnement immédiat des enfants, s'appuyant sur les travaux de recherche locaux (GIEC Normand, Université de Caen).
- **Dés-imperméabilisation des sols** : Remplacer l'enrobé par des revêtements perméables ou de la pleine terre pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales et limiter le ruissellement.
- **Utilisation d'outils d'aide à la décision** : Utilisation de l'outil de l'ADEME « Plus fraîche ma ville » pour simuler l'impact thermique et budgétaire des aménagements choisis.
- **Urbanisme favorable à la santé et au bien-être** : Créer des espaces de biodiversité qui améliorent la qualité de l'air et le cadre de vie des élèves.

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20251219-DEC_2025-009-AU
Date de réception préfecture : 10/02/2026

2. Le côté démonstrateur (Reproductibilité)

Le jury recherche des projets qui peuvent servir de modèles pour d'autres communes ou d'autres équipements publics.

- **Prototypage pour d'autres écoles** : Présenter ce projet comme une "école pilote" dont les méthodes de conception et les essences végétales choisies pourront être répliquées dans les autres établissements de la commune ou de la Communauté urbaine.
- **Partage d'expérience** : S'engager à documenter les étapes du projet et les résultats obtenus pour enrichir le savoir collectif du territoire, en lien avec le réseau d'échange souhaité par Caen la mer.
- **Mixité des usages** : Imaginer une cour d'école qui pourrait, selon les besoins, devenir un espace de fraîcheur accessible aux habitants lors des épisodes de forte chaleur (urbanisme innovant).

3. Qualité et exemplarité environnementale

Cet argumentaire renforce la crédibilité technique de votre demande.

- **Restauration de la biodiversité** : Mise en place de strates végétales variées favorisant les continuités écologiques locales.
- **Implication des usagers** : Associer les jeunes (élèves) et les habitants à la réflexion pour favoriser l'appropriation du projet et la sensibilisation aux transitions.

Moyens prévus - préciser l'encadrement et les moyens matériels

Moyens financiers :

- coût global de l'action :

15 000 €

- estimation de la part d'autofinancement :

5 000 €

- autres financements :

0 €

- montant de la subvention demandée :

10 000 €

Planning de réalisation (à développer ou à fournir en pièce jointe)

Le budget concerne ici des dépenses à engager et réaliser en **2026**.

Partenaires associés au projet

Partenaires Institutionnels :

- **Communauté urbaine Caen la mer** : Pour l'accompagnement technique (Direction de la Transition Écologique) et le soutien financier via cet appel à projets.

Document communiqué en vertu de la
014-211407382-20251219-DEC_2025-009-AU
Date de réception préfecture : 10/02/2026

- ADEME : Utilisation de l'expertise et des outils méthodologiques (via la plateforme « Plus fraîche ma ville »).
- Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD) : Consultation de leur centre de ressources pour le choix des essences locales et les retours d'expériences régionaux.

Partenaires Opérationnels et Techniques :

- Éducation Nationale : L'équipe enseignante de l'école et l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) de circonscription pour l'intégration du projet au programme pédagogique.
- CAUE du Calvados (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) : Pour un conseil en amont sur l'aménagement paysager et la qualité architecturale de la cour.

Partenaires Locaux / Usagers :

- Association de parents d'élèves : Implication dans la phase de concertation et de réflexion sur les nouveaux usages de la cour.
- Conseil Municipal des Jeunes : Pour porter la voix des élèves dans la co-conception.

Public(s)/acteur(s) bénéficiaire(s) du projet

1. Les bénéficiaires directs : Les élèves et le corps enseignant

- Les enfants : Tous les élèves qui bénéficieront d'un cadre de jeu rafraîchi, plus sain (moins de poussière de bitume, meilleure qualité de l'air) et plus stimulant pour leur développement moteur et cognitif.
- L'équipe pédagogique : Les enseignants disposeront d'un nouveau support de travail « en plein air » pour illustrer les programmes de sciences, de biologie et d'éducation à l'environnement.

2. Les acteurs techniques et institutionnels :

- Les services techniques municipaux : Ils bénéficieront d'une montée en compétences sur la gestion durable des espaces verts et les nouvelles techniques de dés-imperméabilisation, en lien avec l'accompagnement de Caen la mer.
- Le personnel périscolaire et d'entretien : Une amélioration des conditions de travail durant les temps de pause méridienne et de garderie grâce à la baisse des températures ressenties.

3. Les bénéficiaires indirects : La communauté locale

- Les familles et parents d'élèves : Sensibilisation indirecte aux enjeux de la transition écologique à travers les retours des enfants et la visibilité du projet.
- La commune et le territoire : En réduisant le ruissellement des eaux vers les réseaux collectifs et en luttant contre les îlots de chaleur, le projet bénéficie à la résilience globale du bourg de VERNON.
- Les autres communes de Caen la mer : Par le caractère « démonstrateur » du projet, les élus et techniciens des communes voisines bénéficieront d'un retour d'expérience pour leurs propres projets de transition.

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20251219-DEC_2025-009-AU
Date de réception en préfecture : 20/12/2025

Si possible, indicateur.s de suivi de l'action

1. Indicateurs environnementaux et climatiques

Ces indicateurs prouvent l'adéquation avec la thématique « Ville verte, ville fraîche ».

- **Surface de dés-imperméabilisation** : Nombre de m² d'enrobé supprimés au profit de sols perméables ou de pleine terre.
- **Indice de canopée** : Nombre d'arbres et d'arbustes plantés pour créer des zones d'ombre naturelle.
- **Gain de fraîcheur (estimé)** : Utilisation de l'outil de l'ADEME « Plus fraîche ma ville » pour mesurer l'impact thermique théorique des solutions choisies.
- **Biodiversité** : Nombre d'espèces végétales locales et mellifères introduites pour renforcer les continuités écologiques.

2. Indicateurs techniques et de gestion de l'eau

Ces points répondent aux enjeux de résilience face aux aléas climatiques identifiés par le GIEC Normand.

- **Gestion du ruissellement** : Capacité d'infiltration des eaux de pluie directement dans la cour (zéro rejet au réseau).
- **Consommation de ressources** : Mise en place d'un système de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des nouveaux espaces verts.

3. Indicateurs pédagogiques et sociaux

L'appel à projets valorise l'implication des jeunes et le caractère démonstrateur du projet.

- **Mobilisation des usagers** : Nombre d'élèves et d'enseignants ayant participé aux ateliers de co-conception de la cour.
- **Actions de sensibilisation** : Nombre d'heures ou de séances pédagogiques réalisées « hors les murs » grâce à la nouvelle configuration de la cour.
- **Mixité des usages** : Évaluation de la diversité des activités possibles dans la cour (calme, jeux, observation de la nature).

Quelles seraient vos besoins d'accompagnement pour préciser, re-définir votre projet afin répondre au mieux à la thématique et le rendre plus efficient ?

- **Expertise technique** : Sollicitation de la direction de la Transition écologique et énergétique de Caen la mer pour valider la pertinence des essences choisies face au changement climatique (en lien avec les données Climadiag).
- **Ingénierie financière** : Aide à l'optimisation du plan de financement et identification de co-financements possibles (Agence de l'Eau, Département, etc.).
- **Partage de réseau** : Mise en relation avec d'autres communes du territoire ayant déjà réalisé des projets similaires (« cour oasis ») pour un retour d'expérience technique.

Plan, coupes, illustrations à fournir en pièce.s jointe.s

Ces éléments vous seront communiqués ultérieurement en pièces complémentaires.

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20251219-DEC_2025-009-AU
Date de réception préfecture : 10/02/2026

3. ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Demande de subvention affectée

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant de la subvention affectée sollicitée.

Nom de la commune : Commune de Verson

Je soussigné(e), (nom et prénom) : Madame Nathalie DONATIN

Maire de la commune de : Verson

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,

- demande une subvention affectée d'un montant de 10 000 € *, pour le projet intitulé :

Programme de végétalisation et de dés-imperméabilisation de nos cours d'école

** La somme indiquée doit être la même que dans le budget prévisionnel.*

Fait le 19 décembre 2025, à Verson

Signature du maire

Nathalie DONATIN



Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à la Mairie de Caen ou à la Communauté urbaine Caen la mer. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

AGRAFER UN RIB

Accusé de réception en préfecture
014-211407382-20251219-DEC_2025-009-AU
Date de réception préfecture : 10/02/2026